



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Union Départementale des syndicats CFDT du Finistère dénonce les convocations en garde à vue de militants syndicaux du CHU Brest-Carhaix.

À la veille du démarrage des auditions sous le régime de la garde à vue de militants syndicaux du CHU Brest-Carhaix, convoqués pour des accusations de "séquestration avec libération avant 7 jours et violence en réunion sur personnes chargées de missions de service public", la CFDT du Finistère exprime son indignation face à cette procédure disproportionnée et apporte tout son soutien aux militants concernés.

Le 14 septembre 2023, des militants de la CFDT ont participé, en lien avec le comité de défense de l'hôpital de Carhaix, à une réunion organisée par l'ARS concernant la "régulation" des urgences hospitalières du site de Carhaix. A l'issue de cette réunion, faute de résultats concrets, des manifestants ont investi l'ARS pour exprimer leur mécontentement. 7 mois plus tard, suite aux plaintes de plusieurs membres de la direction du CHU Brest-Carhaix, 10 militants sont convoqués au commissariat.

Comment ne pas être indignés en apprenant les motifs de convocation retenus alors que ces militants ne font que défendre leur hôpital et dénoncer la détérioration du service public hospitalier ? N'est-ce pas les patients qui sont pris en otage lors de la fermeture de services ? Enfin, si les participants à cette réunion s'étaient vraiment sentis en danger, pourquoi n'y a-t-il pas eu intervention des forces de l'ordre présentes sur le site ?

Les absences de l'Etat dans ses réponses aux besoins des citoyens ne peuvent être masquées par des mesures d'intimidation pour faire taire ou impressionner des personnes. Il n'y a pas lieu de criminaliser ceux qui défendent leur territoire. Les habitants du Pays COB ne demandent qu'une seule chose : un hôpital qui leur offre les garanties d'une prise en compte de leurs besoins en santé

La CFDT du Finistère appelle à revenir à la mesure et à arrêter cette procédure d'intimidation qui entrave la liberté d'expression et l'engagement syndical. Pour réaffirmer notre soutien aux militants impliqués, un préavis de grève a été déposé couvrant la période des auditions, du 14 au 28 mai. Les citoyens sont aussi invités à manifester leur soutien en signant la pétition [« Stop à la répression syndicale : soutien aux militants convoqués au commissariat ! »](#).

Brest, le 13 mai 2024